

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2015 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Claire DURANTE (procuration à Mme Nicole FILLON), M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Stéphane ROUX), M. Yves COURTOT (procuration à M. Bernard MILLOIR), M. Christian CLEMENT.

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie

En décembre 2014, la Commune avait contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 500.000€, qui arrive à échéance fin novembre 2015.

Depuis le début de l'année, la Commune a réglé des dépenses d'investissement pour environ 800.000€, et n'a pas encore perçu les subventions.

Il reste à régler avant la fin de l'année 250.000€ de dépenses d'investissement et environ 200.000€ de dépenses de fonctionnement. De plus, il faut rembourser l'encours de la ligne de trésorerie.

M. le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 750.000€. Il explique que l'avantage de la ligne de trésorerie est de ne payer que sur ce qui est effectivement utilisé.

M. le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne.

L'utilisation de cette ligne sera plus importante jusqu'au 31/12/2015 sachant que début 2016, les subventions seront versées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

2. Proposition d'avancement de grade - personnel communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par l'application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

M. le Maire rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios (%)
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	100%

3. Délégation du maire

Les lots désamiantage et démolition du Foirail ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres.

Il y avait 11 offres pour le lot 1 et 8 offres pour le lot 2.

Après examen, ont été retenus :

lot 1 : Désamiantage : Entreprise de travaux AGTD (21190 Ruffey-les-Echirey) pour un montant de 28.292,31€ HT

lot 2 : Démolition : Entreprise Arches démolition (88380 Arches) pour un montant de 18.397,55€ HT.

4. Affaires diverses

** Divagation d'animaux*

Un éleveur de Cussy-le-Chatel qui a des bêtes sur un pré situé à Pouilly en Auxois, laisse échapper ses bêtes très régulièrement.

M. le Maire a envoyé un courrier en recommandé à l'éleveur, le mettant en demeure de réparer ses clôtures.

Un arrêté a été pris pour placer les bêtes dans un dépôt animal.

** Samedi 7 novembre*

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une manifestation est prévue à Pouilly. Le parti de France a annoncé son intention de manifester sur la place de la Libération.

Une contre-manifestation est également prévue.

Le dossier a été pris en charge par la Préfecture. 2 sites seront protégés : le centre ville et ADOMA.

** Thé dansant*

L'Arc en ciel pollien organise un thé dansant le 15 novembre, à partir de 15 h à la salle polyvalente.

** Remarque de M. Gaudin de Saint Rémy*

Il estime que les limitations à 30 km/h rue Notre Dame ne sont pas respectées.

M. le Maire indique que c'est la gendarmerie qui peut procéder à des contrôles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.